

Julien Sansonnens
Pré-de-la-tour 12
1009 Pully



08-PET-016

Secretariat du Grand Conseil

Reçu le 15 AVR 2008

Scanné le _____

Recommandé
Mme Anne Baehler Bech
Présidente du Grand Conseil
Place du château 6
1014 Lausanne

Pully, le 14 avril 2008

Pétition pour l'introduction d'une procédure de démocratie participative à l'échelon cantonal.

Madame la présidente,

Conformément à l'art. 105 de la Loi sur le Grand Conseil, j'ai l'honneur de vous transmettre la présente pétition, dont je suis l'unique signataire.

La démocratie helvétique est souvent considérée comme l'une des plus abouties au monde. Les instruments de démocratie semi-directe que nous connaissons bien – l'initiative et le référendum – permettent dans une certaine mesure aux citoyennes et aux citoyens d'envoyer des signaux au système politique. Il convient néanmoins de ne pas mythifier le caractère démocratique de tels instruments: tous les intérêts ne disposent pas des mêmes capacités d'utilisation de la démocratie semi-directe, et le degré d'intervention – de participation – de « l'homme de la rue » est faible, et se limite bien souvent au vote.

De nombreuses recherches l'attestent: nous sommes aujourd'hui confrontés à une « crise de la représentation », dont l'abstentionnisme élevé aux élections et votations est l'un des indicateurs. Plus fondamentalement, les instruments de la démocratie semi-directe ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante au besoin d'implication des citoyennes et citoyens dans la vie publique de notre canton. Ce besoin est autant un désir de participation venant de la population qu'une nécessité de légitimation de l'action publique.

Pour tenter de répondre à ces défis, je propose que le canton se dote d'un dispositif de démocratie participative. Contrairement à la démocratie représentative, la démocratie participative implique l'engagement actif de la population (d'un échantillon représentatif) lors de prises de décisions politiques. Elle complète en quelque sorte la démocratie semi-directe, en donnant réellement une place au citoyen dès le début du processus de décision. Pour des raisons évidentes, pareil mécanisme ne saurait être mis en oeuvre pour tous les choix politiques: par cette pétition, je limite donc le champ d'application de la démocratie participative à la sphère des relations entre science et société, lorsque des décisions politiques doivent être prises en matière d'évaluation des choix technologiques. D'une manière générale, la démocratie participative devrait être activée lorsqu'un « objet politique » lié au progrès scientifique est manifestement controversé (OGM, nanotechnologies, nucléaire, biotechnologies...). Notons que les incertitudes – et donc les inquiétudes – sur les effets à long terme d'une innovation ne se posent pas seulement en termes de risques sanitaires ou environnementaux, mais aussi éthiques, économiques, culturels, politiques et sociaux.

En Suisse, quelques expériences participatives ont déjà été menées avec succès. Je pense particulièrement aux « publiFocus » et « publiForum » organisés par TA-SWISS (centre d'évaluation des choix technologiques), notamment sur les OGM (1999), la fécondation in vitro (2003) ou les nanotechnologies (2003/04). Au niveau local, le projet « Werkstadt Basel », a consisté en une grande consultation populaire visant à déterminer les besoins prioritaires des citoyens. Dans le canton de Vaud, la démarche lausannoise « quartiers 21 » mérite également d'être relevée.

Plusieurs modèles de démocratie participative existent: ils ont des objectifs différents, sont plus ou moins complexes à mettre en oeuvre, donnent des résultats plus ou moins légitimes. Par la présente pétition, je demande que le grand conseil étudie la mise en place de conférences de consensus.

Selon wikipedia: « *Les conférences de consensus, aussi appelées conférences de citoyens, réunissent des citoyens tirés au sort et chargés de rendre un avis sur un projet. Elles sont organisées par une autorité publique (administration, commission parlementaire) qui a un pouvoir de décision sur le projet. Contrairement aux réunions de concertation ou aux simples réunions d'information publique, les conférences de consensus supposent :*

- *une implication de citoyens qui ne sont pas nécessairement concernés directement par le projet*
- *une information approfondie donnée à ces citoyens par des experts*

Les citoyens qui participent à la conférence de consensus rendent un rapport.

Les conférences de consensus ont pour objectif d'enrichir le débat en confrontant les points de vue de personnes d'origines diverses. L'intervention des experts permet d'éviter le risque de l'amateurisme. »

La présente pétition demande au Grand Conseil d'étudier les modalités techniques et financières, puis de mettre en place un système de démocratie participative au niveau cantonal sur le modèle de la conférence de consensus. La procédure doit ensuite être appliquée aux objets techniques et scientifiques particulièrement controversés et/ou impliquant le principe de précaution.

Ce système ne doit pas être une « procédure de consultation élargie » visant à réduire au minimum les conséquences politiques d'un choix, ni consister en un exercice de communication ou d'éducation citoyenne, mais il doit conférer au public un poids réel dans la procédure de décision. Il s'agit de démocratiser la vie politique, d'assurer une plus grande transparence des choix scientifiques et technologiques et d'intégrer « Monsieur et Madame tout le monde » au processus décisionnel, au côté des experts et des politiques.

Permettez-moi de terminer sur une citation:

«While technology shapes the future, it is people who shape technology, and decide what it can and should be used for.»

Kofi Annan, ancien secrétaire général des nations unies.

Veuillez croire, Madame la présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

Julien Sansonnens

